Décembre 2016



# 



B

W | C t i

M

M

# L'édito du Maire

Avez-vous remarqué comme les informations semblent se bousculer en ce moment: élections américaines, migrants, guerre en Syrie, primaires en France, changement de communautés de communes, ... les sources d'information sont pléthoriques (presse écrite, télé, radio, internet, Facebook, Twitter...), les analyses sont multiples et les commentaires vont bon train, et dans tous les sens...

Où sont les priorités? Quelles sont les échelles de valeur? Et nous dans tout cela? Quel est notre rôle, notre place, notre responsabilité?

On ne sait plus si on a le droit de se réjouir parce que Noël approche et peut-être aussi la fin des combats, ou si l'on doit pleurer parce qu'on vit dans un monde brutal et parfois cruel.

Mais si l'on prend simplement le temps de se poser un peu et de contempler le monde vu d'ici, depuis notre village, les perspectives se modifient et les choses s'éclaircissent.

Le grand écart que nous faisons entre cette agitation finalement très « urbaine » et notre mode de vie rural est salutaire. Nous gardons un certain recul face à l'agitation croissante, parce que nous restons connectés à la nature, à la réalité du rythme des saisons tout en restant parfaitement informés. C'est cela notre force, ce qui nous rend sûrement plus sereins face aux événements.

Nous savons où nous sommes, nous avons le sentiment d'être en harmonie avec notre environnement, nous savons l'importance des paysages, du silence, des espaces, mais ne renions pas pour autant notre appartenance au monde contemporain et notre détermination à prendre part aux débats. Nous avons notre mot à dire et nous le disons.

2017 sera sûrement riche en événements.

Je souhaite qu'elle vous apporte ceux que vous espérez!

B<u>rigitte Pistr</u>e

## Les travaux réalisés ou en cours

# > Eglise : et maintenant ?

Les travaux touchent à leur fin deux années intenses après marquées par de très belles découvertes, humaines patrimoniales. Architectes, artisans, mécènes, financeurs. Frazéens, nous avons tous été très mobilisés par cette restauration exceptionnelle tant par son ampleur que par sa dimension spirituelle et esthétique.

Vous avez été nombreux pour soutenir cette opération. Nous serons bientôt très heureux de pouvoir ouvrir avec vous les portes de l'édifice qui gardera trace de notre intervention pour plusieurs siècles. A cet effet, nous organiserons en début d'année une



réception officielle des travaux qui nous permettra de mettre une nouvelle fois Notre-Dame en lumière. La date de cette cérémonie vous sera communiquée au plus vite.

Notre souscription auprès de la Fondation du Patrimoine aura permis de recueillir près de 40 000 € de dons. Cette souscription est encore ouverte, et ce jusqu'à l'achèvement total des travaux.

Nous sommes très fiers du travail magnifique accompli ensemble sous la houlette de notre architecte Guillaume Trouvé assisté de Lénaïg Louaisil, et avec la bienveillance de Valérie Distretti, notre assistante à maîtrise d'ouvrage.

Il restera la troisième tranche : l'intérieur. Un jour, bientôt, le moment viendra de lancer cette dernière opération, qui consistera à embellir l'ensemble et à envisager une refonte de l'électricité et du chauffage. Mais là il n'y a pas le même degré d'urgence. Cependant, vous verrez en pénétrant à nouveau dans l'édifice qu'il a bien changé : les ciments ajoutés au fil des siècles ont été enlevés pour laisser les murs de pierres respirer, des ouvertures ont été faites dans la voûte pour consolider les entraits (poutres maîtresses), ce qui a permis de faire apparaître les lambris anciens, qu'on a bien envie de remettre en valeur...

Tout ceci reste en l'état pour l'instant, afin de nous laisser entrevoir ce que cela pourrait être si l'énergie et les aides financières nous reviennent pour passer le cap de cette troisième tranche. Mais pour l'instant, laissons la souffler un peu, et nous avec!

#### Voici un récapitulatif global de ce qui a été fait et des financements de l'opération :

Les travaux ont été réalisés en deux tranches, selon un découpage « vertical » de l'église. Chacune de ces deux tranches, d'environ 600 000 €, a permis d'optimiser les subventions, qui sont plafonnées sur ces montants.

De plus, le beffroi et la cloche ont bénéficié d'une tranche complémentaire et ont été traités à part, ce qui a permis là aussi d'en optimiser le financement.

## Tableau de financement global:

	Tranche 1	Tranche 2	Beffroi	Total
Etat (DRAC)	245 800 €	236 000 €	14 966 €	496 766 € (39,55 %)
Conseil Départemental	125 000 €	125 000 €	8 823 €	258 823 € (20,61 %)
Réserve parlementaire	10 000 €	0	4 797 €	14 797 € (1,18 %)
Total subventions	380 800 €	361 000 €	28 586 €	770 386 € ( <b>61,34 %</b> )
Reste à la charge de la commune	238 043 €	238 182 €	9 372 €	485 597 € ( <b>38,66 %</b> )
Montant total HT	618 843 €	599 182 €	37 958 €	1 255 983 €

A ces aides, viennent s'ajouter les fonds récoltés par la Fondation du Patrimoine. L'autofinancement se situe donc à hauteur de 450 000 €, dont 200 000 € injectés directement par les excédents de fonctionnement cumulés de la commune et le solde financé via un crédit très long terme. Les annuités sont d'environ 10 000 €, soit 800 € par mois, ce qui reste tout à fait raisonnable et acceptable au regard du budget communal.

#### Dans la tranche 1, on trouve :

Le clocher, les deux premières chapelles, la façade Ouest avec sa belle rosace, la charpente et la couverture correspondant à ce volume, ainsi que les maçonneries, taille de pierres, sculptures et vitraux de cette partie de l'église :

- Les charpentes et toitures ont été reprises ;
- Les enduits repris ou remplacés, tout en conservant les traces historiques comme les litres funéraires, qui témoignaient du décès d'une personne d'importance dans la communauté;
- Les pierres et maçonneries des angles ont été soit restaurées soit remplacées. On a également donné la part belle aux ornementations en reconstruisant des sculptures cassées ou dégradées;
- Et on a restauré la rosace et les vitraux de cette partie de l'église ;
- Enfin la tourelle et son joli toit d'ardoises sont maintenant entièrement refaits, et le clocher laisse apparaître les très belles ouvertures trilobées, qui ont été protégées ;
- La couverture du clocher a été entièrement reprise dans cette tranche.

Tranche 1	phase Ouest	MONTANT HT DEFINITIF
Travaux		
lot 1 -	maçonnerie, pierre de taille, assainissement (RPL Ormes)	216 317,57 €
lot 2 -	couverture (UTB)	167 678,30 €
lot 3 -	charpente (PERRAULT)	162 827,15 €
lot 4 -	sculpture (Bruno LECLERE)	10 800,00 €
lot 5 -	menuiserie (GUINARD)	2 400,00 €
lot 6 -	vitraux (AMANDE ET OBSIDIENNE)	7 360,03 €
	Sous-total	567 383,05 €
Prestations i	ntellectuelles	
	maîtrise d'œuvre	40 860,00 €
	mission SPS	2 750,00 €
	assistance à maîtrise d'ouvrage	7 850,00 €
TOTAL HT		618 843,05 €

#### La Tranche 2:

Le même travail a été réalisé : maçonneries, charpente, toiture, enduits, sculptures et vitraux pour les deux dernières chapelles et la sacristie.

De plus, les travaux vont se terminer par la reprise de l'écoulement des eaux de pluie, qui doivent être canalisées afin d'éviter de venir engorger les pieds de murs.

Ci-contre une vue de la façade Nord, dont les contreforts et les enduits ont été repris.



Tranche 2	phase Est et Nord	MONTANT HT AU 03/10/16
Travaux		
lot 1 -	maçonnerie, pierre de taille, assainissement (RPL + PP HOUDAYER)	241 525,15 €
lot 2 -	couverture (UTB)	96 994,18 €
lot 3 -	charpente (PERRAULT)	165 803,31 €
lot 4 -	sculpture (Bruno LECLERE)	10 750,00 €
lot 6 -	vitraux (Claire BABET)	16 690,00 €
	Sous-total	531 762,64 €
Prestations in	ntellectuelles	
	BMI	4 500,00 €
	maîtrise d'œuvre	47 329,00 €
	mission SPS	3 240,00 €
	assistance à maîtrise d'ouvrage	12 350,00 €
TOTAL HT		599 181,64 €

#### Le beffroi:

A l'intérieur du clocher, le beffroi et la cloche ont retrouvé leur place après avoir été eux aussi entièrement restaurés.

En effet, cette cloche en bronze de 425 kg et de 90 cm de diamètre méritait l'attention de grands spécialistes. Sa restauration a porté sur la recharge des points de frappe, la recharge des anses simples et le remplacement de la bélière.

Cloche et beffroi		MONTANT HT DEFINITIF
Travaux		
	charpente (PERRAULT)	13 829,91 €
	campanaire (BODET)	19 329,00 €
	Sous-total	33 158,91 €
Prestations intellectuelle	S	
	maîtrise d'œuvre	3 919,26 €
	mission SPS	130,00€
	assistance à maîtrise d'ouvrage	750,00 €
TOTAL HT		37 958,17 €



Cette restauration exemplaire de la cloche a été choisie par la Fondation du Patrimoine pour représenter l'Eure-et-Loir lors de l'exposition de photos figurant sur les grilles du Jardin du Luxembourg à Paris en ce moment (jusqu'en janvier 2017).

La Municipalité et la commune de Frazé tiennent à remercier chaleureusement la **Fondation du Patrimoine** pour sa mobilisation et son accompagnement, ainsi que les **nombreux et généreux donateurs**.

La souscription a non seulement permis de collecter des dons au profit des travaux de restauration, mais elle a également permis de faire rayonner l'église Notre-Dame de Frazé bien au-delà de notre région : grâce au site internet de la Fondation du Patrimoine, grâce à cette exposition vue par des milliers de visiteurs à Paris, mais aussi grâce au livre « Le patrimoine, une passion, des hommes » qui reprend les photographies de cette exposition et consacre 4 pages à Frazé.

Outre les retombées directes en termes de dons, cette communication contribue à la notoriété de Frazé et génère des retombées touristiques précieuses pour la vie de notre village.

## > La salle des fêtes poursuit son embellie

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent bulletin municipal, différentes interventions ont été prévues en 2016 à la salle des fêtes. Après l'isolation du local de stockage du mobilier et le remplacement du chauffe-eau, une reprise de l'isolation extérieure et des peintures a été menée au second semestre, redonnant à la salle un aspect plus uniforme et des couleurs plus « percheronnes ». La réfection du carrelage extérieur est en cours et sera terminée dès que les conditions météorologiques seront favorables.

<u>Coût estimatif des travaux</u>: 33 179,02€ HT, éligibles à une subvention de 30 % du Conseil départemental soit 9 953 €, un financement DETR à hauteur de 6 396 € et une réserve parlementaire de 5 000 €.





# > Un recensement de la population début 2017

Vous avez l'impression que le recensement revient souvent ? C'est le cas!

Notre commune sera concernée par cette opération en 2017, plus précisément du 19 janvier au 18 février. Nous vous invitons donc à réserver le meilleur accueil à Gabrielle Trécul, notre agent-recenseur.

Pour éviter toute confusion ou usurpation lors de son passage, Gabrielle a gentiment accepté de publier sa photo dans notre journal (ci-contre). Ainsi, vous pourrez plus facilement la reconnaître et lui ouvrir votre porte.

Nous la remercions par avance pour ce travail fastidieux mais indispensable pour l'actualisation des données statistiques concernant notre commune.

## > Cimetière : la procédure de reprise de concessions est lancée

A l'occasion de la Toussaint, les familles Frazéennes ont pu constater les travaux importants de remise en état effectués par les employés municipaux, travaux qui seront poursuivis. Ce lieu de recueillement est également un espace qui doit respecter un certain nombre de règles et la Municipalité est l'acteur compétent pour le gérer et anticiper les besoins en espaces funéraires et cinéraires.

Cette action s'inscrit en parallèle avec une mesure de reprise de concessions non renouvelées au-delà d'un délai de 2 ans ainsi que celles datant de plus de 30 ans et qui se trouvent en état d'abandon. S'inscrivent également dans cette procédure les emplacements qui n'ont pas fait l'objet d'une concession (dits communs) au-delà d'un délai de 5 ans.

En application de la législation, une visite a été effectuée en date du 21 novembre 2016 aux fins de constatation de l'état d'abandon de ces sépultures. Ce constat a fait l'objet d'un premier procès-verbal affiché en Mairie ainsi qu'à l'entrée du cimetière. Les familles concernées ont été avisées par lettre recommandée avec A.R. et une signalétique

OMairio de Peyré / Ll Juvi

a été apposée au droit de chaque tombe concernée.

Une **période de 3 ans** s'ouvre alors à l'issue de laquelle un second procès-verbal sera établi. Le Conseil Municipal devra alors être saisi dans un délai d'un mois et avec son accord il sera procédé à l'exhumation administrative. Les restes des défunts seront portés dans l'ossuaire. La liste des noms sera conservée en mairie sur un registre et à disposition du public.

A ce jour cette opération qui a nécessité plusieurs mois de travaux préparatoires (repérage et identification de chaque tombe, recherche des coordonnées de chaque famille, ...), concerne 161 sépultures dans l'un des 4 carrés composant le cimetière de Frazé. La Municipalité et le secrétariat de Mairie se tiennent à votre disposition pour toute question ou précision sur cette procédure délicate mais nécessaire.

# Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

# > Communauté de communes : notre changement effectif au 1 er janvier 2017

La loi NOTRe entre en application dès janvier : nous changeons de Communauté de communes (CDC). Frazé appartient dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la CDC « Terres de Perche ».

Les Communautés de communes sont des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) censées rapprocher les intérêts communs des villages afin de leur permettre de réaliser des économies d'échelles. Pour faire simple, disons que les communes sont censées réaliser ensemble des opérations qu'elles avaient coutume de réaliser seules, et par là faire des économies en optimisant les devis. Dans la réalité, ce n'est pas si simple.

- Déjà il faut définir qui se rapproche de qui. C'est le **périmètre** de la CDC.
- Une fois défini, il faut décider qui préside, et de combien de voix chaque village dispose. C'est la gouvernance.
- Puis il faut décider ce qu'on va faire ensemble, quels sont les champs d'intervention des communes que l'on va confier aux CDC. Ce sont les compétences.
- Enfin il faut savoir jusqu'où s'exercent ces compétences, c'est l'**intérêt communautaire**.

Difficile de mettre tout le monde d'accord.

La Loi NOTRe a obligé les CDC à rapprocher suffisamment de communes pour qu'un nombre minimum d'habitants les composent. Ce qui a engendré des mouvements de frontières, de nouveaux périmètres qui ont fait couler tant d'encre l'an dernier. Maintenant que les périmètres sont connus et stabilisés (certains ont été faits « de force »), les élus des CDC vont se mettre au travail pour le reste (gouvernance, compétences, intérêt communautaire).

Pour Frazé, le périmètre de rattachement souhaité était celui du Perche Thironnais, qui a été dans l'obligation de fusionner avec la CDC du secteur de la Loupe, dont le nombre d'habitants n'était pas « dans les clous ». Nous voilà donc embarqués dans une aventure de fusion Thiron – La Loupe. Frazé est une extension de cette fusion : nous venons nous ajouter à cette fusion. Pendant ce temps-là notre ancienne CDC, celle du Perche Gouet, est dissoute et les communes qui la composaient éparpillées vers les CDC voisines, au gré de leur souhait.

Ces phénomènes de fusion-extension-dissolution auront lieu simultanément le 31 décembre à minuit, et le 1<sup>er</sup> janvier au matin nous serons donc dans notre nouvelle CDC, dont le nom est « **Terres de Perche** ».

## Qu'est-ce que cela entraîne pour les communes ?

Nous en saurons plus lorsque les travaux de notre nouvelle CDC auront commencé, après le 1<sup>er</sup> janvier. Ce qu'on peut déjà en dire :

- Il faut reprendre toutes les lignes comptables de la CDC qui disparait et réaffecter, un à un, les actifs ou passifs, avant de clôturer ce chapitre du Perche-Gouet et la comptabilité qui va avec. C'est un énorme travail qui entraîne bien des négociations, les clefs de répartition des dettes ou des biens ne faisant pas l'unanimité, pourtant indispensable à leur application...
- Un changement important: notre CDC est composée de 24 villages et non plus de 16. En voici la liste et la carte ci-contre (en vert): Belhomert-Guéhouville, Champrond-en-Gâtine, Chassant, Combres, Coudreceau, Frazé, Frétigny, Fontaine-Simon, Happonvilliers, La Croix-du-Perche, La Loupe, Les Corvées-les-Yys, Manou, Marolles-les-Buis, Meaucé, Montireau, Montlandon, Nonvilliers-Grandhoux, Saint-Denis-d'Authou, Saint-Eliph, Saint-Maurice-Saint-Germain, Saint-Victor-de-Buthon, Thiron-Gardais et Vaupillon
- Les communes sont représentées en moyenne par 1 délégué par tranche de 500 habitants. Nous, Frazé, y sommes représentés par le Maire et un suppléant, qui ne siège qu'en l'absence du Maire. Auparavant nous avions deux représentants, qui siégeaient tous les deux. Le nombre de délégués siégeant a été réduit pour éviter de se retrouver trop nombreux autour de la table : nous serons près de 40 lors des réunions de la CDC, c'est déjà beaucoup!
- Nous sommes une Communauté de communes qui appartient au Pôle Perche (ex Pays Perche), ce qui va nous permettre de bénéficier à nouveau des services et aides de ce pôle. Pour mémoire, nous y étions jusqu'à ce que la CDC du Perche-Gouet décide, lors de la transformation du Pays en Pôle, de se désolidariser de cette structure. La plupart des communes de notre

Marolles

St Victor
de Buthon

Marolles
les Buis

Frétigny

Coudreceau

St Denis
des Putts

Ie Convees
les Yys

Ies Corvees
les Yys

Ie

désolidariser de cette structure. La plupart des communes de notre ex - CDC partant vers celle de Châteaudun, le choix de ne plus appartenir au Pôle Perche était un des signes avant-coureurs de cette scission.

#### Qu'est-ce que cela entraîne pour les habitants?

La compétence scolaire qui était exercée par la CDC du Perche Gouet ne sera sûrement pas prise par notre nouvelle CDC. Cette compétence s'exerçait sur toutes les communes du Perche-Gouet, ce qui permettait d'inscrire facilement les enfants à Brou ou à Unverre, par exemple. Ces communes n'étant plus dans notre future CDC et la compétence scolaire étant à nouveau directement exercée par les villages, c'est à Chassant désormais que devront être scolarisés les enfants de Frazé. A moins de trouver un accord avec le maire de l'école souhaitée, qui accepterait de prendre en charge financièrement un enfant qui n'est pas de son ressort.

Les autres conséquences vont être perceptibles au fur et à mesure que nous élargirons les compétences et que Frazé pourra en bénéficier : ainsi nous aurons sans doute de meilleures aides et interlocuteurs pour la réalisation des assainissements individuels, le Perche Thironnais ayant beaucoup d'expériences dans ce domaine.

Financièrement, un **lissage des taux de taxes intercommunales** (Habitation, Foncier bâti, Foncier Non Bâti) va se faire petit à petit. Ces lissages ne concernent pas les taux communaux, qui restent inchangés. Sur vos feuilles d'imposition c'est la ligne « intercommunale » qu'il faudra regarder. Nous en saurons plus sur ces taux très prochainement.

# Notre commerce va changer de propriétaire

Le fonds de commerce (épicerie, restaurant et chambres d'hôtes) va connaître en 2017 de nouveaux propriétaires. A l'heure où nous imprimons ce bulletin, la transaction est bien avancée mais pas encore finalisée, ce qui ne nous autorise pas à communiquer les noms des futurs gérants.

Mais si Franck et Sandrine Kozohorsky ont décidé de vendre, c'est avec respect et amitié que nous les saluons et que nous leur souhaiterons, le moment venu, bonne route pour leur nouvelle vie.

S'il est vrai que des circonstances familiales et les « accidents de la vie » qu'ils auront rencontrés ne leur auront pas permis de passer la vitesse supérieure, ils auront su développer l'épicerie, qui propose maintenant de nombreux produits locaux, auront animé le village de façon familiale et se seront bien intégrés à Frazé, qui leur doit beaucoup.

Alors espérons qu'ils ne partiront pas trop loin et qu'ils seront les meilleurs ambassadeurs pour nous aider à accueillir les repreneurs, que nous avons la chance d'avoir rencontrés et qui laissent envisager de très belles et bonnes découvertes prochainement...

# Syndicat des eaux : quelques astuces pour préserver la ressource en eau

Le Syndicat Intercommunal des Eaux Frazé-Mottereau vous livre ici quelques conseils et astuces pour préserver la ressource en eau... et vous éviter des surprises indésirables !

#### Protection de votre compteur

Le gel est le principal ennemi de vos canalisations d'eau et de votre compteur. Avant l'hiver, pensez à prendre les précautions qui s'imposent pour les protéger. Il existe une astuce simple pour éviter que votre compteur d'eau gèle.

Prenez un sac en plastique (un sac poubelle de 50 à 100 litres par exemple), remplissez-le aux trois quarts de polystyrène. Fermez-le soigneusement et emmaillotez votre compteur avec ce sac qui fera office de « couette » pendant tout l'hiver. C'est efficace... et ça peut resservir l'hiver suivant. N'utilisez en aucun cas de la laine de verre, de la paille, du tissu, qui s'imbiberaient d'humidité et attirent les souris et rats. Après l'hiver, pensez à retirer cette protection et à nettoyer l'accès de votre compteur pour favoriser les conditions de relevé du fontainier.



# Les fuites d'eau

Savez-vous qu'un robinet qui goutte, c'est 20m³ d'eau en plus sur votre facture en un an ; une chasse d'eau qui fuit représente au minimum 60m³.

L'index de votre compteur ne tourne pas sans raison sauf s'il y a une fuite dans votre installation. Faites des économies : contrôlez votre « consommation nocturne ».

La plupart des fuites ne sont pas visibles, alors comparez l'index de votre compteur le soir au coucher et le matin au lever (sans avoir tiré une goutte d'eau). Si votre consommation a augmenté, c'est que votre installation fuit, alors appelez un plombier.

#### Absence prolongée

En cas d'absence prolongée, il est fortement conseillé de fermer le robinet avant compteur et de purger vos canalisations d'eau. En rentrant, ouvrez le robinet quelques minutes pour évacuer l'eau qui a stagné dans le branchement de votre habitation. Vous boirez une eau qui a toutes les qualités d'un produit frais.

Pour toute information ou en cas de fuite d'eau avant compteur, veuillez contacter : le Président du Syndicat des eaux **Gérard TRECUL au 06.32.00.74.88**le vice-Président **François CHENEAU au 02.37.47.06.91** 

#### **Elections**

2017 sera une année dense en élections.

Après les primaires de la droite et du centre, qui ont eu lieu en novembre, nous aurons les **primaires de la gauche**, prévues les **22 et 29 janvier**\*

Puis auront lieu les **présidentielles**, les **23 avril et 7 mai**. Vous voterez en mairie pour ceux qui sont inscrits sur les listes électorales.

Enfin nous voterons pour élire nos députés : les législatives auront lieu les 11 et 18 juin, là aussi en mairie de Frazé

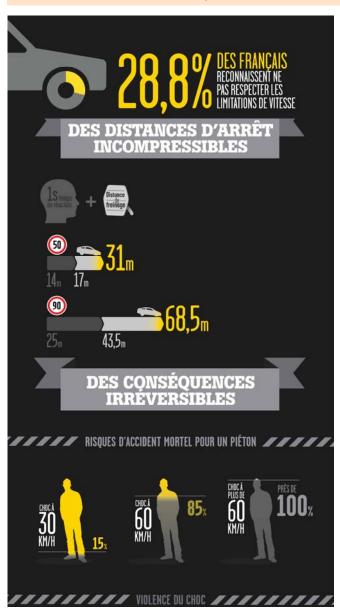
\*Primaires : A ce jour, aucune demande de prêt de matériel ou de salle de vote ne nous a été faite, nous ne sommes donc pas en mesure de vous dire où auront lieu ces élections primaires de la gauche. Rappelons que ces primaires sont organisées directement par les partis, et que le Conseil Municipal a accepté le prêt de salle et de matériel pour les partis politiques qui nous les demanderaient.

# Liste électorale : pensez à vous inscrire !

Vous venez de vous installer sur Frazé ? Vous venez de fêter vos 18 ans ou allez devenir majeur avant le 1<sup>er</sup> mars 2017 ? Alors n'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour effectuer cette démarche citoyenne. Il vous suffit pour cela de venir en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Une permanence est prévue en mairie le samedi 31 décembre de 11h à 12h pour les dernières inscriptions de l'année.

# Sécurité routière... tous responsables



Tous les automobilistes qui sont passés à Frazé entre le 5 et le 25 septembre en provenance ou en direction de Brou ont pu constater la présence d'un radar autonome. Ce dispositif a été mis en place à l'initiative de la Préfecture d'Eure-et-Loir. L'objectif était de lutter contre la vitesse excessive ou inadaptée dans la traverse du bourg, et de sensibiliser les usagers au respect de la vitesse autorisée.

Dans cette optique de sensibilisation, la Préfecture a transmis les résultats détaillés de cette opération : sur la période considérée, **789 flashes** ont été émis, dont 412 pendant la première semaine, 222 la deuxième semaine et 155 la troisième semaine. Cela signifie que 2,8 % des usagers de la D 15 ne respectaient pas la limitation malgré les panneaux d'annonce du radar (trafic d'environ 1500 véhicules/jour tous sens confondus).

Face à ce constat, le Préfecture tient à rappeler quelques messages forts au-travers des schémas ci-contre.



#### CCAS: le 11 novembre à Frazé



La cérémonie du 98<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 s'est déroulée avec le concours apprécié de l'harmonie de Brou. A cette occasion ont été cités les noms des 56 Frazéens morts pour la France et les messages traditionnels du Ministre des Anciens Combattants et de la Fédération Nationale des Anciens Combattants ont été lus par un jeune Frazéen, Maël Cuvier, et Brigitte Pistre. Un apéritif a ensuite été servi en mairie en remerciement pour les participants et Frazéens présents.

A la salle des fêtes s'est ensuite déroulé le repas habituel offert par la Municipalité et le CCAS aux aînés Frazéens

Cette année, en raison de l'évolution de la société, les municipalités ont été contraintes d'ajuster leur participation aux festivités. C'est ainsi que pour Frazé, il a été décidé de reporter l'âge d'entrée dans le dispositif de 65 à 70 ans. Toutefois, les bénéficiaires

âgés de 65 ans en 2015 restent membres du « club » des aînés Frazéens.

Le 11 novembre 2016 se situant à l'aube d'un week-end, certains Frazéens avaient pris des engagements familiaux ou ont souhaité profiter d'une escapade éloignée. Pour d'autres, des empêchements liés à des problèmes de santé ne leur ont pas permis de nous rejoindre. Toutefois ce sont près de 50 convives qui ont pu se réunir dans une ambiance chaleureuse et ainsi partager un repas préparé par notre restaurateur M. Franck Kozohorsky et servi dans un décor assuré par les membres du CCCAS qu'il faut ici remercier pour leur entier dévouement.

# Retour en images sur les Journées du Patrimoine 2016



Pour la 8<sup>eme</sup> année consécutive à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre, Frazé a réédité sa grande fête de village. Entre "pyroconcert", conférences sur l'histoire du château animées par le propriétaire, combats de capes et d'épées par les escrimeurs des "lames sur Seine", démonstrations d'artisanat d'art, messe de Saint-Hubert avec les Trompes du Perche, chasse au trésor suivie du traditionnel cochon grillé, présentation de chevaux percherons et promenades en calèche, les nombreux visiteurs ont pu apprécier la diversité des animations proposées. Deux jours de fête particulièrement réussis, grâce aux propriétaires et aux nombreux bénévoles des associations frazéennes, qui cette année encore ont porté haut les couleurs de Frazé.

Bravo à tous les artistes et merci aux centaines de visiteurs qui nous ont fait l'honneur de leur présence!

#### Une Frazéenne à la Une : Martine Provost

Qui a dit que la retraite marquait la fin de la vie active ? Certainement pas Martine Provost. Après une longue carrière de technicienne de laboratoire, puis d'assistante familiale, cette Frazéenne a pris sa retraite en 2010. L'occasion pour elle de faire de sa passion pour les loisirs créatifs une activité à part entière.

Son domaine? Le cartonnage. « Après avoir suivi pendant une dizaine de jours les cours d'initiation proposés par l'association Les rendez-vous d'Illiers-Combray, j'ai pu acquérir les bases et le savoir-faire », raconte Martine. La suite de l'histoire s'est écrite tout naturellement, inspirée par son sens créatif. « J'ai poursuivi chez moi en créant divers objets, et depuis j'y travaille chaque jour pendant plusieurs heures ». Ainsi



la confection d'un objet s'amorce le soir, avec la découpe des cartons (essentiellement des calendriers de 3 mm d'épaisseur qu'elle récupère auprès de son entourage – avis de recherche en cette fin d'année), l'assemblage et le collage des morceaux, puis le séchage la nuit. Vient ensuite l'habillage de l'objet avec des papiers de décoration. « C'est cette étape la plus intéressante pour moi car c'est l'étape créative. J'aime rechercher des couleurs et des motifs qui donnent élégance et esthétique à tout ce que je créé de mes mains. La qualité de la décoration est essentielle et j'y apporte beaucoup de soin », précise Martine. De cette recherche naissent des objets usuels que l'harmonie des décors transforme en véritables œuvres décoratives pour petits et grands. Du porte-photos à la boîte à mouchoirs, en passant par le trieur à courrier, le pot à crayons ou la boîte à bijoux, Martine fourmille d'idées. « Je viens de terminer ma plus importante commande : 75 boîtes multiservices pour le Noël des résidents d'une maison de retraite ; ils pourront y ranger leur télécommande ».

Plus qu'un loisir, il s'agit donc d'une véritable activité puisque Martine a déposé depuis 2013 ses statuts d'autoentrepreneur. Et plus qu'une activité, il s'agit d'un véritable art que Martine a déjà pu faire découvrir à plusieurs reprises en exposant dans les offices de tourisme d'Illiers-Combray et de Cloyes-sur-le-Loir, ou encore à Saumeray, Bonneval ou Coudreceau, mais aussi chez elle. Elle exposera de nouveau à son domicile, à La Lilaudière, le mercredi 21 décembre de 10h30 à 16 heures.

Pratic'Cartonnage - 4 La Lilaudière 28160 FRAZE - lalilaudiere@hotmail.fr

Contact: 02.37.29.53.75. / 06.64.11.99.72.

# Agenda 2017 de Frazé

MOIS	DATES	EVENEMENTS	ORGANISATEURS
JANVIER	samedi 7 à 17h00	Vœux de la Municipalité	Municipalité
	samedi 14 à 20h00	Galette des Rois	Trait d'Union
FEVRIER	samedi 18 à 14h00	Loto	FNACA
	samedi 4 à 20h30	Loto	Amicale des anciens élèves
MARS	samedi 18 à 8h00	Ouverture de la pêche	La Gaule Frazéenne
IVIANS	dimanche 19	Commémoration Cessez-le-Feu Algérie	FNACA cantonale
	samedi 25 à 20h00	Soirée Couscous	Trait d'Union
AVRIL	samedi 22 à 8h00	Journée truites	La Gaule Frazéenne
	lundi 8	Commémoration de la Victoire	Municipalité
MAI	dimanche 14 à 12h00	Méchoui	Amicale des anciens élèves
	dimanche 21 à 7h00	Brocante	Comité des fêtes
JUIN	samedi 24 à 20h00	Feu de Saint-Jean	Trait d'Union
JOIN	dimanche 25 à 14h00	Fête de l'école	Ecole de Chassant / APEA
	samedi 1 <sup>er</sup> et dimanche 2	100 km du Perche	Trait d'Union (correspondant pour Frazé)
JUILLET	jeudi 13 à 17h00	Jeux et divertissements	Comité des fêtes
JOILLEI	jeudi 13 à 20h00	Repas champêtre, suivi du bal et du	Municipalité / Comité des fêtes
		feu d'artifice	
SEPTEMBRE	samedi 16	Journées du Patrimoine : animations	Associations de Frazé / Château /
	et dimanche 17	dans le village et au château	Municipalité
OCTOBRE	samedi 21 à 20h30	Loto	Amicale des anciens élèves
	samedi 11	Commémoration de l'Armistice,	Municipalité
NOVEMBRE		suivie du banquet des aînés	et CCAS
	samedi 18 à 18h30	Assemblée générale, suivi d'un repas	Trait d'Union
DECEMBRE	samedi 16 à 15h00	Noël des enfants	Comité des fêtes
DECEIVIBRE	dimanche 17 à 14h00	Arbre de Noël	APEA

Les horaires sont donnés à titre indicatif. **Nous vous invitons à consulter régulièrement l'affichage devant la mairie ou le calendrier du site internet** <u>www.mairie-fraze.fr</u> afin de vous tenir informé des événements et modalités d'inscription pour les différents repas, etc.

#### **Etat civil**

Naissances: Mahé BLANCHARD, le 27 juillet au Coudray

**Daniil ANDRE**, le 31 octobre à Paris **Mao GODET**, le 18 novembre au Mans

Mariages : Julien BEAUVAIS et Mélaine MASSE le 30 juillet

Jérôme FENECHE et Alina LEON le 6 août Frédéric OMBRET et Virginie COURTIN le 6 août

<u>Décès</u>: Madame Fernande MAILLET, le 16 mars à Thiron-Gardais

Madame Andrée DESTOUCHES, le 3 avril à Brou Monsieur Jacques LEGAND, le 14 avril à Paris

Madame Françoise MARTEVILLE, le 9 juillet à Vannes (56) Madame Alice GARNIER, le 28 août à Nogent-le-Rotrou Madame Pierrette LEMAÎTRE, le 19 septembre à Frazé



# Informations pratiques

# Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9h à 12h le mardi après-midi de 14h30 à 16h30 le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 10h à 12h

permanence des élus sur rendez-vous le samedi matin

téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52

fax: 02.37.29.50.14

adresse mail: mairie.fraze@wanadoo.fr

site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

## En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire: 06.10.13.48.70 Fabien MASSON, 1<sup>er</sup> adjoint: 06.26.63.60.03 Isabelle LAVIE, 2<sup>ème</sup> adjointe: 06.20.35.38.90 Gérard TRECUL, 3<sup>ème</sup> adjoint: 06.32.00.74.88 Alain GAUTHIER, 4<sup>ème</sup> adjoint: 06.33.50.50.93

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, vous

pouvez appeler le 06.32.00.74.88



# Le Petit Frazéen

Bulletin municipal n° 19 – décembre 2016

Responsable de la publication : Brigitte Pistre, Maire de Frazé

Rédaction : Brigitte Pistre et Isabelle Lavie, avec la participation d'Alain Gauthier

Illustrations : Isabelle Lavie, Gabrielle Trécul

Mise en page : Isabelle Lavie, avec la participation de Philippe Lebel

Impression : Florilège Graphique Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet <u>www.mairie-fraze.fr</u> rubrique Municipalité → Bulletins municipaux